

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars à vingt heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Bourg de Château-Guibert, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 mars 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, BOITEL Vanessa, DECAMP Martine, ÉLIE Annie, MANDIN Marie, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, BERGER Patricia, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : MOREAU Céline, PASTRE Nathalie.

Approbation du Compte Administratif 2021

Après lecture du Compte Administratif, Monsieur Philippe BERGER, Président du C.C.A.S. se retire. Madame Annie ELIE, Vice-Présidente, est désignée présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Administratif 2021 qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2021	74,87 €
Excédent antérieur	1 055,02 €
Résultat de clôture	1 129,89 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 17/03/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars à vingt heures,
Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Bourg de Château-Guibert, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 mars 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, BOITEL Vanessa, DECAMP Martine, ÉLIE Annie, MANDIN Marie, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, BERGER Patricia, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : MOREAU Céline, PASTRE Nathalie.

Approbation du Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été reconnues régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 17/03/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars à vingt heures,
Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Bourg de Château-Guibert, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 mars 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, BOITEL Vanessa, DECAMP Martine, ÉLIE Annie, MANDIN Marie, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, BERGER Patricia, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : MOREAU Céline, PASTRE Nathalie.

Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant que le Compte Administratif adopté lors de cette séance du 16 mars 2022 présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	74,87 €
Résultats antérieurs reportés	1 055,02 €
Excédent cumulé à affecter	1 129,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 1 129,89 € au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 17/03/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi seize mars à vingt heures,
Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Bourg de
Château-Guibert, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 10 mars 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, BOITEL Vanessa, DECAMP Martine, ÉLIE Annie, MANDIN Marie, MARTIN-
BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, BERGER Patricia, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine,
MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : MOREAU Céline, PASTRE Nathalie.

Vote du Budget Primitif 2022

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au
vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux budgets CCAS et CIAS,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget C.C.A.S. présenté par le Président,
soumis au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2022 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le Budget C.C.A.S., pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- En fonctionnement **6 129,89 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 17/03/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi cinq octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 septembre 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, ÉLIE Annie, BOITEL Vanessa, MAJOU Caroline, MANDIN Marie, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : BERGER Patricia, MOREAU Céline.

Élection d'une vice-présidente

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président, conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats :

- Mme Annie ELIE

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élue vice-présidente, au premier tour de vote, à l'unanimité :

- Mme Annie ELIE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 06/10/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi cinq octobre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe BERGER.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 septembre 2022

PRÉSENTS : BERGER Philippe, ÉLIE Annie, BOITEL Vanessa, MAJOU Caroline, MANDIN Marie, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉES : BERGER Patricia, MOREAU Céline.

Prise en charge financière partielle des ateliers prévention routière organisés par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Mme ELIE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle au Conseil d'Administration qu'une action de prévention routière à destination des seniors s'est déroulée sur la commune entre le 30 juin et le 22 juillet 2022.

Les ateliers ont été organisés par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral avec la collaboration avec des membres du C.C.A.S.. Au total, ce sont vingt personnes qui ont participé aux cinq séances proposées. Quinze de ces participants résident sur la commune de Château-Guibert.

Il est proposé au Conseil d'Administration de participer financièrement à hauteur de 5,00 € par personne résidant sur la commune ayant participé à ces ateliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

APPROUVE la participation financière du C.C.A.S. à hauteur de 5,00 € par participant résidant sur la commune, soit 75,00 €,

AUTORISE le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par : Philippe
Berger
Date de signature : 06/10/2022
Qualité : Maire de Château-Guibert

C.C.A.S. DE CHATEAU-GUIBERT EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi dix-huit novembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme ELIE Annie.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 07 novembre 2022

PRÉSENTS : ELIE Annie, BOITEL Vanessa, MARTIN-BARLIER Marie-Hélène, PASTRE Nathalie, NEAU Geneviève, OLLIVEAU Mauricette, RÉGIS Geneviève, VOISIN Irène.

EXCUSÉS : BERGER Philippe, MANDIN Marie, MAJOU Caroline, D'ANASTASI-HERROUIN Catherine, MARIONNEAU Christine.

ABSENTES : BERGER Patricia, MOREAU Céline.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le budget C.C.A.S..

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le passage du C.C.A.S. de Château-Guibert à la nomenclature abrégée M57 à compter du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

ADOpte le passage du C.C.A.S. de Château-Guibert à la nomenclature budgétaire et comptable abrégée M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,